

On voit que cette armée s'est encore bien modifiée depuis 1870, et qu'en général on ne se fait pas de sa force matérielle une idée aussi précise qu'il le faudrait.

En résumé, il ressort de ce qui précède qu'en Allemagne l'organisation militaire est dirigée avec une attention, un esprit de suite, une énergie, un sens pratique qui font passer les besoins de l'armée avant tous les autres et qui ne cèdent à aucune considération étrangère.

Deux buts semblent constamment poursuivis :

1^o Avoir en première ligne le plus grand nombre d'hommes comptant 3 ans de service (1);

2^o Avoir en campagne plus d'effectifs disponibles que les peuples voisins.

C'est pour arriver à ce résultat qu'après l'organisation de notre armée territoriale les Allemands ont constitué deux armées de réserve : l'une pour agir de concert avec l'armée de campagne, l'autre pour occuper le territoire.

En réalité, malgré nos efforts, il y a pour nous, dans les douze contingents et demi dont dispose l'armée allemande et dans l'emploi actuel de la landwehr, un sujet de sérieuses préoccupations.

§ 5. — ORGANISATION DES PRINCIPALES
ARMÉES EUROPÉENNES.

Italie. — En Italie, l'établissement du service obligatoire date de 1875.

L'organisation de l'armée a été habilement considérée comme un moyen de fondre les populations entre elles et d'achever l'unité nationale.

Les principes du système militaire prussien ont été

(1) L'armée de campagne allemande compte 87 pour 100 d'hommes ayant 3 ans de service, 8 pour 100 n'ayant que 2 ans, et 5 pour 100 ayant un an seulement.

appliqués dès 1875, mais la loi fondamentale, modifiée en 1822 et en 1888, se trouve actuellement dans une période d'exécution qui ne lui a pas encore permis de donner tous ses résultats.

Les forces militaires sont divisées en trois catégories :

La 1^{re} forme le contingent de l'armée active, qui a été fixé à 82,000 hommes depuis l'année 1886. Les hommes qui font partie de ce contingent doivent généralement 12 ans 1/2 de service, dont 3 ans sous les drapeaux dans l'armée active, 5 ans 1/2 en congé, dans la réserve de l'armée active, et 4 ans dans la milice mobile.

La 2^e catégorie comprend les hommes qui ne doivent que 6 mois de service actif. Ils constituent pendant 8 ans une seconde réserve de l'armée active et pendant 4 ans, une réserve de la milice mobile.

La 3^e catégorie comprend les dispensés qui comptent dans la milice territoriale jusqu'à 39 ans révolus.

Ce système a donné à l'Italie des forces de guerre qui sont déjà puissantes. Elles comprennent, comme troupes susceptibles de faire campagne, l'armée active avec sa première réserve et la milice mobile, qui ne sont composées que d'hommes instruits, savoir :

Armée active : 3 contingents.....	235,000 hommes.
Première réserve de l'armée active : 5 contingents.....	360,000 —
Total.....	595,000 hommes.
Milice mobile : 4 contingents.....	150 000 hommes.
Plus 12 contingents de volontaires d'un an.....	10,000 —
Total.....	755,000 hommes.
Dont 588,000 hommes ayant 3 ans de service, soit.....	77 0/0;
— 78,000 — 2 — soit.....	10 0/0;
— 89,000 — 1 — soit.....	13 0/0.

On voit que la grande majorité des troupes de première ligne comptent 3 ans de service.

L'Italie a donc fait un effort considérable pour compenser

par la qualité le chiffre de ses forces. On verra plus tard que, grâce à des combinaisons particulières, elle est même arrivée à organiser une sorte d'armée d'avant-garde qui reste en permanence sur un pied de guerre relatif, et dont la présence à nos frontières n'est pas toujours sans inconvénients.

Cette puissance aurait en outre en seconde ligne :

Troupes de première catégorie.

<i>Milice territoriale</i> : 7 contingents ayant 3 ans de service.	411,000 hommes.
Volontaires d'un an, 7 contingents, — 1 an.....	7,000 —
TOTAL.....	418,000 hommes.

Troupes de deuxième catégorie.

<i>Deuxième réserve de l'armée active ou troupes de remplacement de cette armée en temps de guerre</i> , 8 contingents.....	245,000 hommes.
<i>Réserve de la milice mobile (troupes de remplacement de la milice mobile)</i> : 4 contingents.....	140,000 —
<i>Milice territoriale</i> , 7 contingents.....	212,000 —
TOTAL.....	597,000 —
Troupes de deuxième ligne (première catégorie) . .	418,000 —
TOTAL.....	1,015,000 hommes.

Toutefois, dans ce nombre, il n'y a que les troupes de première catégorie qui puissent former des unités de combat; les autres ne sont que des troupes de remplacement.

Enfin, en troisième ligne, viennent 19 contingents de 60,000 hommes dispensés de tout service.

Là-dessus, il ne faudrait compter que sur les troupes de l'armée active mobilisable et sur celles de première catégorie pour constituer des troupes de campagne. Mais leur nombre s'élève déjà au chiffre respectable de 1,173,000 hommes instruits.

Autriche. — En Autriche, la première application du service obligatoire date de 1868, deux ans après Kœniggrätz.

La loi, modifiée en 1882 et complétée en 1886 et 1889, donne aujourd'hui, comme troupes de première catégorie :

Armée active : 3 contingents comptant 95,000 hommes à l'incorporation et ayant 1, 2 et 3 ans de service (25,000 hommes en congé habituellement).....	275,000 hommes.
Réserve : 7 contingents ayant 3 ans de service....	640,000 —
Landwehr : 2 contingents provenant de la réserve de l'armée active et ayant 3 ans de service	157,000 —
Landsturm : 2 contingents ayant 3 ans de service et faisant retour à l'armée active.....	150,000 —
Volontaires d'un an : 12 contingents de 3,400 h. environ, répartis entre l'armée active et la landwehr.....	35,000 —
TOTAL des troupes de 1^{re} catégorie.....	1,257,000 hommes.

dont 950,000 environ appartenant à la réserve, à la landwehr ou au landsturm, soit plus de 75 0/0.

Troupes de 2^e catégorie :

Réserve de complément de l'armée active.....	180,000 hommes.
2 ^e portion des deux premières classes du landsturm.....	30,000 —
Landwehr : 10 contingents incorporés directement dans la landwehr à l'appel de la classe...	250,500 —
2 ^{es} portions et réserves de complément de la landwehr.....	123,800 —
TOTAL.....	584,300 hommes.
Landsturm : 3 contingents du 1 ^{er} ban.....	323,000 hommes.
— : 4 contingents du 2 ^e ban.....	404,000 —
TOTAL.....	727,000 hommes.

En raison des besoins budgétaires, la durée du passage sous les drapeaux est écourtée chaque année pour 25,000 hommes environ, ce qui réduit sensiblement le nombre des hommes qui devraient avoir servi trois ans, d'après les chiffres ci-dessus.

En Autriche, le développement militaire semble avoir atteint la limite des ressources budgétaires, limite qui sera tôt ou tard chez tous les peuples le point d'arrêt de leurs forces de guerre.

Russie. — En Russie, la loi générale d'organisation a été adoptée en 1874, puis complétée en 1876 et 1888. Elle prescrit le service obligatoire de 20 à 43 ans.

La moyenne des contingents appelés depuis 1874 jusqu'à 1889 est de 218,000 hommes. En prenant ce chiffre pour base, l'armée russe comprend :

Armée active : 5 contingents ayant 1 an à 5 ans d'instruction, qui, en tenant compte des pertes annuelles, représentent environ	4,018,000 hommes.
Réserve : 13 contingents ayant 5 ans d'instruction, dont l'effectif s'élève à environ	2,185,000 —
Milice, 1 ^{er} ban : 5 contingents ayant 5 ans d'instruction, soit.....	699,000 —
Total.....	3,902,000 hommes.
Dont 3,475,000 ayant au moins 3 ans d'instruction, soit.... 89 0/0 ;	
209,000 ayant 2 ans d'instruction, soit..... 5,4 0/0 ;	
218,000 ayant 1 an d'instruction, soit..... 5,6 0/0.	
Là-dessus, il faut compter 2,284,000 réservistes ou miliciens, soit..... 58 0/0.	

La milice comprend en outre tous les hommes en état de porter les armes et ne faisant pas partie de l'armée permanente ou de sa réserve jusqu'à l'âge de 43 ans. En moyenne, le nombre des hommes versés chaque année directement dans la milice est de 465,000. Ces hommes sont appelés sous les drapeaux deux fois, pour des périodes d'exercices de six semaines, pendant les quatre premières années de leur séjour dans la milice. Leur effectif total s'élève à 1,768,000 hommes environ. La Russie dispose donc de :

3,902,000 hommes instruits et 1,768,000 hommes n'ayant qu'une instruction très sommaire, auxquels il faut encore ajouter 150,000 hommes que peuvent fournir les populations cosaques. C'est un total de 5,820,000 soldats.

Cet effectif serait formidable, si, en évaluant les forces de guerre dont cette nation dispose, il ne fallait pas tenir

compte du petit nombre de ses voies ferrées comparé à l'immensité de ses territoires, puis des luttes incessantes qu'elle doit soutenir dans l'Asie centrale ; enfin des détachements importants qu'il lui faut laisser en permanence sur ses frontières d'Asie.

On verra plus tard, au sujet de sa mobilisation et de ses transports, quels seraient ses effectifs disponibles pour une campagne en Europe.

Angleterre. — L'Angleterre a conservé son organisation spéciale d'engagements volontaires, qui fait de son armée une armée à part. Elle peut, d'après sa dernière loi de 1881, mobiliser en Europe 218,000 hommes, instruits et bons soldats. Mais sur les 187,000 hommes formant l'armée active, il faut compter une classe de jeunes soldats et divers détachements pour garder les possessions extérieures. Il n'y aurait plus que 150,000 hommes disponibles pour une guerre en Europe, appuyés par une réserve de 325,000 hommes, qui comptent à peine quelques jours d'instruction. Ceux-ci, d'ailleurs, ne doivent être employés qu'à l'intérieur.

En fait, il n'est pas prouvé que cette nation, dont la puissance est avant tout coloniale et maritime, puisse apporter, dans une guerre continentale, un appoint de plus de 80,000 soldats.

En Crimée, elle a dû prendre à sa charge un corps de 40,000 auxiliaires.

En Égypte, en 1882, l'armée anglaise n'a mobilisé que 25,000 hommes, dont 2,000 miliciens réservistes. Ces troupes ont été renforcées par une division mixte de l'armée des Indes, forte de 7,000 hommes, dont 3,500 combattants seulement.

Enfin, il reste à connaître les forces de guerre d'une nation que l'Allemagne a essayé deux fois, non sans succès, d'enrôler parmi nos adversaires, et qui se trouve notre voisine immédiate, l'Espagne.

Espagne. — La loi militaire organique date de 1882. Elle a été modifiée en 1885. Le service est obligatoire pendant 15 ans.

Dans son complet fonctionnement, ce système donnera :

Armée active : 3 contingents ayant 1, 2 et 3 ans d'instruction.....	450,000 hommes.
Première réserve : 6 contingents dont la moitié exercés	300,000 —
Deuxième réserve : 6 contingents dont la moitié exercés.....	450,000 —
TOTAL.....	900,000 —

parmi lesquels, d'après la loi, environ 550,000 doivent être exercés.

Cette armée aura en outre une réserve de 262,000 hommes non instruits, en état de former une force territoriale, qui laissera à l'armée active toute son indépendance; mais jusqu'à présent rien n'est prévu pour la formation de troupes territoriales.

L'instruction de l'armée est difficile à apprécier, car le Ministre de la guerre peut renvoyer par anticipation dans leurs foyers, au bout de deux ans et trois mois de service, tous les soldats d'infanterie jugés suffisamment instruits.

Actuellement, il n'y a environ que 380,000 hommes instruits. Mais étant donné les qualités militaires du peuple espagnol, la France serait obligée de compter, en cas de guerre, avec une pareille force et d'organiser sérieusement la défense de sa frontière du Sud.

France. — L'énumération de ces forces militaires serait sans grande utilité, si on ne les comparait aux nôtres.

Au moment d'une guerre, la France aurait comme troupes de première ligne :

Armée active : 3 contingents ayant 1 à 3 ans de service.....	570,000 hommes.
Réserve : 7 contingents ayant passé de 1 à 3 ans sous les drapeaux.....	1,330,000 —
TOTAL.....	1,900,000 —
A défalquer pour tenir compte des pertes.....	190,000 —
RESTE.....	1,710,000 —
A ajouter : partie permanente.....	120,000 —
TOTAL.....	1,830,000 hommes.

Là-dessus, il faut compter comme n'ayant qu'un an de service 40,000 à 50,000 hommes par contingent, savoir : 1^o ceux qui sont dans les conditions prévues par la loi, comme astreints à une seule année de service; 2^o ceux qui sont envoyés en congé pour raisons budgétaires; plus un contingent entier de première année, soit environ 340,000 hommes, ou 18 0/0 de l'effectif total.

Résumé des données précédentes. — Les données qui précèdent offrent, au point de vue de la solidité et de la cohésion des armées, un enseignement qu'on ne peut négliger.

Si on laisse, en effet, de côté l'Espagne, qui est en voie de transformation, et l'Angleterre, qui a un système à part, on voit que la Russie est, de toutes les puissances, celle qui produit le plus grand effort pour avoir des troupes bien exercées; mais cet avantage est compensé par les difficultés de sa mobilisation.

Après elle, viennent l'Allemagne et l'Italie, qui ont le soin de reléguer autant que possible, dans les troupes de remplacement ou de seconde ligne, tout ce qui n'a pas une instruction militaire complète et un service d'au moins trois ans effectifs. Sous ce rapport, la puissance militaire de l'Allemagne, favorisée par un remarquable esprit de suite, a atteint un développement redoutable. La France et l'Autriche sont les puissances dont les armées

de première ligne comptent le moins d'hommes solidement instruits, et c'est malheureusement la nôtre, qui a, dans ses forces de guerre, la plus forte proportion de soldats n'ayant qu'un an de service.

Quant à la proportion des réservistes, elle ne saurait donner une idée exacte de l'influence de cet élément sur les troupes de première ligne. Car, au lieu de comparer le nombre total des réservistes à celui des hommes mobilisables, il faudrait voir surtout dans quelle proportion ils entrent dans les unités tactiques.

Sous ce rapport, l'Allemagne a encore l'avantage. Ainsi sa compagnie d'infanterie, qui compte en temps de paix un effectif réel de 135 hommes, ne reçoit pour passer sur le pied de guerre que 115 réservistes, ayant tous passé trois ans sous les drapeaux.

La nôtre, qui compte un effectif normal, mais non réel, de 75 hommes, en reçoit 175, dont 1/5 environ n'ayant qu'un an d'instruction.

Ce n'est pas, du reste, l'unique point de vue auquel il faille se placer pour juger la force actuelle des armées européennes.

Il est à noter que l'Allemagne dispose, pour ses troupes de première ligne, de 18 classes 1/2 de 160,000 hommes reconnus bons pour le service, qu'il n'y a plus de différence, au point de vue du service en campagne, entre son armée active et ses landwehr; que les secondes sont encadrées et groupées par grandes unités comme la première. De là, des forces de guerre réellement utilisables hors des frontières, atteignant aujourd'hui le chiffre extraordinaire de près de 3 millions d'hommes.

La Russie dispose de 18 classes de 247,000 hommes, soit, même avec les déchets, plus de 3 millions d'hommes.

L'Autriche peut employer 14 contingents de 123,500 hommes, soit près de 1,500,000 hommes.

L'Italie a, comme ressources de guerre, 12 classes de 120,000 hommes, soit près de 1,380,000 hommes.

Enfin, la France n'a que 9 classes de 140,000 hommes, ce qui donne un total, avec les déchets, de 1,200,000 hommes environ.

Il y aurait un remède immédiat à cette situation : ce serait de comprendre dans les forces de guerre mobilisables hors des frontières, les 3 contingents les plus jeunes de l'armée territoriale et de disposer ainsi de 12 classes.

§ 6. — DU COMMANDEMENT.

L'organisation du commandement est un des premiers éléments de la force des armées. Elle repose sur un principe fondamental, *l'unité du commandement* ou, suivant une heureuse expression de Napoléon I^{er}, *l'unité de la pensée militaire*.

I. — Unité du commandement.

Ce principe constitue une règle sans exception. Il est absolu. En paix comme en guerre, il est la base de toute bonne organisation d'armée. Mais c'est surtout en campagne que son oubli peut causer d'irréparables désastres. Il a été maintes fois prouvé qu'en multipliant le nombre des chefs appelés à prendre une détermination, on ne fait qu'offrir à chacun d'eux le moyen d'éluder la responsabilité dans les moments difficiles. Il est bien rare alors qu'à l'heure du danger, l'exécution n'ait pas à en souffrir.

Cette vérité est tellement claire, qu'au premier abord il semble inutile d'en faire la preuve.

Dans la pratique, cependant, il n'en est pas toujours ainsi et, dans maintes circonstances, on a vu le commandement se heurter à des difficultés qui rendaient l'application de ce principe à peu près impossible.

L'histoire nous offre, en effet, bien des exemples dans lesquels son oubli est devenu fatal.

Division du commandement de l'armée d'Italie, en 1796.